

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DAE 95** Subvention de fonctionnement (50 000 euros) dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'association Paris et Compagnie (19e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 05 aout 2019 en application de la délibération 2019 DAE 37 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de la subvention correspondant à l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie domiciliée au 157 boulevard Macdonald - Le Cargo 75019 Paris (n° simpa 75562, n° dossier 2021\_08002).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**